

Formation à destination des Conseillers Citoyens

« *Comprendre ma place pour saisir mon potentiel d'action* »

Mars 2017



Centre Maharajah
Rue de l'Archipel
Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr
cdr-mayotte.fr



Table des matières

1) INTRODUCTION

Le contexte.....P.3

Les grands principes des Conseils Citoyens

→ Les Conseils Citoyens : pour quoi faire ?.....P.4

→ Qu'est-ce qu'un Conseil Citoyen ?.....P.4

→ En quoi consiste le fait d'être Conseiller Citoyen ?.....P.5

→ Quels sont les objectifs de la création des Conseils Citoyens ?P.5

→ Synthèse : le cadre de référence des Conseils Citoyens.....P.6

2) PRESENTATION DE LA FORMATION

La formation : Une nécessité

→ Les 3 espaces de formation identifiés dans le cadre de référence.....P.7

→ L'identification des besoins par le CDR.....P.7

Les grandes lignes de la formation.....P.8

Le contenu synthétique de la formation.....P.8

3) BILAN DES FORMATIONS DISPENSEES PAR LE CDR

Présentation de la formation sur le territoire

→ Les attentes des Conseillers Citoyens.....P.10

→ Les participants.....P.11

→ Les principaux axes de travail des Conseils Citoyens.....P.12

→ Le degré de satisfaction des Conseillers Citoyens.....P.12

Enjeux et perspectives.....P.14

Les sessions de formation en image.....P.15



1) INTRODUCTION

Le Contexte

La loi du 21 février 2014¹ portant sur la réforme de la politique de la ville instaure la création obligatoire des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires dans l'objectif de :

⇒ « **conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes²** ».

L'Etat à travers la création des Conseils Citoyens a souhaité donner une place centrale aux habitants dans **l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.**

La création de ces nouvelles instances répond à la volonté des pouvoirs publics œuvrant dans le champ de la Politique de la Ville de « **co-construire** » **les politiques publiques** avec les usagers afin de répondre au plus près à leurs problématiques. En d'autres termes, l'Etat à travers la constitution des Conseils Citoyens souhaite **faire participer les habitants aux projets de renouvellement urbain et social** de leur quartier en favorisant ainsi leur connaissance, leur usage et leurs pratiques et **en partant de leurs observations et leurs besoins réels.**

La constitution des Conseils Citoyens s'inscrit pleinement dans la démarche de « **participation citoyenne** » mais aussi de « **démocratie participative** ». Cette dernière désigne « *l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques* ³».

La création d'un Conseil Citoyen et sa mise en œuvre relève de l'obligation inscrite dans la loi du 21 février 2014 de programmation la ville et la cohésion urbaine.

« Un Conseil Citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. ⁴»

¹ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

² Cadre de référence des Conseils citoyens – Juillet 201

³ Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation

⁴ Article 7 - I, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



Les grands principes des Conseils Citoyens

Les Conseils Citoyens : pour quoi faire ?

Le Conseil Citoyen a pour objectif de **favoriser la prise d'initiatives et l'émergence de projets** portés par les habitants. Il permet de **s'exprimer aux côtés des institutions** (État, collectivités territoriales, services publics) de **manière indépendante** en favorisant l'expertise partagée afin de faire des propositions concrètes pour la ville.

Les thématiques abordées peuvent être multiples : **la vie du quartier, la solidarité, l'habitat, l'emploi, le cadre de vie, la santé, l'éducation, la culture, le sport, la tranquillité publique...**

« Le Conseil Citoyen doit [...] chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique⁵. »

→ Qu'est-ce qu'un Conseil Citoyen ?

Un Conseil Citoyen c'est :

- ⇒ Un **collectif d'habitants** et d'acteurs (associations, commerçants...) qui ont envie d'agir ensemble afin d'**améliorer les conditions d'existences de leur quartier**.
- ⇒ Une **force vive du quartier** qui s'intéresse à tous les sujets de vie quotidienne de son quartier prioritaire : habitat, éducation, jeunesse, santé, emploi, prévention de la délinquance, culture, sport, solidarité...
- ⇒ Un **espace de dialogue et d'actions indépendant et autonome**
- ⇒ Une instance **reconnue par les pouvoirs publics**

« Les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité⁶. »

⁵ Cadre de référence des Conseils Citoyens

⁶ Article 7, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



→ En quoi consiste le fait d'être Conseiller Citoyen ?

Etre Conseiller Citoyen c'est :

- ⇒ Se **saisir de son « pouvoir d'agir »** au sein de son quartier
- ⇒ Etre un **relais auprès de tous les habitants** de son quartier
- ⇒ **Identifier les besoins** de son quartier
- ⇒ **Emettre un avis** sur les projets envisagés sur le quartier
- ⇒ Etre pleinement **acteur de son territoire**
- ⇒ Contribuer à **développer une dynamique de participation des habitants** sur les projets du quartier
- ⇒ Partir du principe que « **Nous sommes tous concernés** »



→ Quels sont les objectifs de la création des Conseils Citoyens ?

- ⇒ Elargir le principe de **participation des habitants aux contrats de ville**
- ⇒ **Améliorer la compréhension** de « l'utilisateur »
- ⇒ **Stimuler l'action publique** en ouvrant le choix des priorités et des méthodes d'intervention aux propositions des habitants
- ⇒ **Restaurer l'appartenance républicaine et ses valeurs** en donnant aux citoyens des quartiers prioritaires un rôle actif aux côtés des acteurs institutionnels

Le Conseil Citoyen doit être l'espace privilégié où les habitants peuvent coécrire et perpétuer l'histoire de leur quartier et de leur communauté de vie.



➔ Synthèse : le cadre de référence des Conseils Citoyens

| Cadre de compétences | |
|--|--|
| Cadre légal | Loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. |
| Principe et pouvoir | Instance officielle, indépendante, représentative, délibérative et contributive des usagers du quartier pour tout ce qui concerne le contrat de ville. |
| Champs d'intervention | Elaboration, pilotage et évaluation du contrat de ville. Conduites d'actions complémentaires au contrat. |
| Droits des Elus | Les Elus ne participent au Conseil Citoyen que sur invitation et ils n'ont pas le droit de vote. |
| Fonctionnement | |
| Statut | Reconnaissance préfectorale sans obligation de personnalité morale. Possibilité de constitution en association ou d'un portage par une association existante. |
| Moyens | Local mis à disposition par la Commune selon les modalités arrêtées librement par le Conseil Municipal. Le statut d'association permet de faire des demandes de subventions. |
| Transmission d'informations écrites et orales | Toutes les informations relatives au Contrat de Ville sont partagées par ses signataires avec le Conseil Citoyen par la transmission de documents et la participation aux réunions et Comités (COPIL et COTECH). |
| Avis d'experts | Le Conseil Citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines débattus relevant de leur compétence. |



2) PRESENTATION DE LA FORMATION

La formation : une nécessité

→ Les 3 espaces de formation identifiés dans le cadre de référence :

- ⇒ **La formation des habitants** doit être mise en place au regard des besoins recensés, et des ressources locales (dont les **centres de ressources politique de la ville**). Par ailleurs, en fonction du contexte local, des actions de co-formation peuvent être mises en œuvre.
- ⇒ La formation des acteurs institutionnels aux dynamiques participatives (référence aux formations mises en œuvre par le CGET et le CNFPT).
- ⇒ La formation des animateurs/structures d'appui des Conseils Citoyens.

→ L'identification des besoins par le CDR

Les Conseillers Citoyens ont souvent évoqué la question de la formation et de leur accompagnement pour assumer leur rôle.

Le Centres de Ressources de Mayotte (CDR) de par ses missions d'observatoire et de qualification s'est saisi des besoins exprimés afin d'identifier les thématiques à aborder lors de ce premier cycle de formation à destination des Conseils Citoyens.

Besoin n°1 : comprendre les enjeux de la politique de la ville

La complexité administrative de la politique de la ville est une réalité que les habitants découvrent souvent en accédant aux conseils citoyens. Sans les transformer en expert des sigles et de l'ensemble des rouages de la Politique de la ville, le CDR a estimé qu'il était nécessaire de leur proposer des repères suffisants.

Besoin n°2 : comprendre le rôle et les enjeux des Conseils Citoyens

Il semblait nécessaire de clarifier le concept, le rôle et le champ d'actions des Conseils Citoyens mais aussi d'étudier les conditions de réussite permettant la mise en œuvre concrète d'actions.

Besoin n°3 : prendre conscience de leur pouvoir d'agir

Le concept de pouvoir d'agir est un élément important de l'instance « Conseil Citoyen ». Aussi il est nécessaire que les habitants appréhendent bien le rôle qu'ils peuvent jouer au sein de leur quartier.



Les grandes lignes de la formation

Objectifs

- ⇒ Donner des éléments de compréhension sur l'environnement politique et institutionnel de la **politique de la ville**, le **mode de gouvernance** et de **pilotage du projet**
- ⇒ Donner des éléments de **compréhension** sur le **conseil citoyen** (rôle, champs d'action, place dans la gouvernance...)
- ⇒ Permettre aux conseils citoyens de se **saisir de leur potentiel d'action**

Publics ciblés

- ⇒ L'ensemble des **Conseillers Citoyens**
- ⇒ L'ensemble des **Adulte-Relais**

Lieu

- ⇒ Formation dispensée sur **l'ensemble du territoire** dans les locaux mis à disposition par les communes.

Durée

- ⇒ **1 journée** : 8H30 à 16H30

Langue

- ⇒ **Français** – *Une formation en Shimaoré est prévue ultérieurement*

Prise en charge

- ⇒ **Repas + collation**

Format

- ⇒ **Projection d'un Power Point, brainstorming, débats, support vidéo**

Le contenu synthétique de la formation

➔ Introduction à la politique de la ville (Matinée)

- 1. Les principes et les objectifs de la politique de la ville, son fonctionnement.**
- 2. Rôle et interactions entre les différents acteurs.**
- 3. Le contrat de ville, qu'est-ce que c'est ? La gouvernance dans le cadre des contrats de ville**



→ La place du Conseil Citoyen dans la politique de la ville (Après-midi)

1. Le Conseil Citoyen, qu'est-ce que c'est ? Pourquoi un Conseil Citoyen ?
2. Les Conseils Citoyens... leur rôle, leur fonctionnement, leur champ d'actions
3. Le Conseil Citoyen ... les pièges à éviter, les clés de la réussite, la conduite de projets

3) BILAN DES FORMATIONS DISPENSEES PAR LE CDR

Présentation de la formation sur le territoire

Le CDR de Mayotte a dispensé des formations à destination des Conseils Citoyens les week-ends de début janvier à fin mai 2017. Les Adultes-Relais du territoire ont été sollicités à la fin de l'année 2016 afin de faire remonter les besoins et afin d'identifier les Conseillers Citoyens de leur territoire souhaitant suivre la formation.

Le Centre de Ressources de Mayotte a répondu à l'ensemble des demandes des territoires lors de ce premier cycle de formation. Un second cycle de formation reprendra ultérieurement pour les Conseils Citoyens n'en ayant pas bénéficié (étant encore en cours de constitution pour la plupart) :

- Communes de : Mamoudzou / M'Tsamboro / Acoua / M'Tsangamouji / Bandraboua

Lors de ce premier cycle, le CDR a animé **9 formations** réparties comme suit :

| Commune accueillant la formation | Conseils citoyens présents | Date de la formation | Nombre de Conseillers Citoyens présents |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------|---|
| Sada | Sada | 20/01/2017 | 10 |
| Poroani | Poroani | 28/01/2017 | 13 |
| | Miréréni | | |
| | Chirongui | | |
| Dembéni | Tsararano | 29/01/2017 | 8 (dont 3 membres du Comité de jeunes de la commune) |
| | Dembéni | | |
| | Iloni | | |
| | Ongojou | | |



| | | | |
|---|--|------------|-----------|
| Koungou | Majicavo-Koropa | 04/02/2017 | 12 |
| | Koungou | | |
| | Iongoni | | |
| Tsingoni | Sada (un membre qui n'avait pas pu assister à la formation du 20/01/2017 à Sada) | 11/02/2017 | 8 |
| | Combani-Mroalé | | |
| | Tsingoni | | |
| | Miréréni | | |
| Kani-Kéli | Kani-Kéli | 18/02/2017 | 6 |
| | Choungui | | |
| Bandréle | Bandréle | 25/02/2017 | 14 |
| | M'tsamoudou | | |
| | Nyambadao | | |
| | Bouéni | | |
| Sada (2^{ème} Session) | Sada | 13/05/2017 | 9 |
| Chiconi | Chiconi | 14/05/2017 | 9 |

Le premier cycle de formation a permis de dispenser la formation à **88 personnes**.

Sada a souhaité refaire une session avec les Conseillers qui n'avaient pas pu assister à la première formation dispensée en janvier.

→ Les attentes des Conseillers Citoyens

Lors du tour de table en début de journée, les animatrices demandent aux participants quelles sont leurs attentes concernant la formation. Les questionnements de départ des Conseillers Citoyens sont majoritairement les suivants :

- **Qu'est-ce que je fais là ?**
- **Qu'est-ce qu'un Conseil Citoyen ?**
- **Quel est le rôle du Conseil Citoyen ?**
- **Quel est son champ d'intervention ?**
- **Comment en parler autour de soi ?**
- **Quel est le rôle du politique au sein du Conseil Citoyen ?**



- **Comment obtenir des fonds pour le fonctionnement du Conseil Citoyen ?**

La plupart des Conseillers expliquent qu'ils ont été sollicités pour participer à des réunions du Conseil Citoyens mais qu'en réalité ils ne savent pas ce que c'est réellement ni quel est leur rôle, ni dans quel cadre cela s'inscrit. L'enjeu de la journée pour les formatrices est de répondre à l'ensemble des attentes / questionnements des participants.

→ **Les participants**

Sur les 88 conseillers ayant suivis la formation :

- **43** sont des **femmes (48%)**
- **45** sont des **hommes (52%)**

Le CDR a pu observer **deux types de groupes** de participants :

- Le groupe des « **rôleurs** » qui a besoin d'extérioriser concernant les problématiques de son territoire. Ils ont souvent la sensation que le Conseil Citoyen n'a pas de réel « pouvoir d'agir » et qu'on ne les écoute pas, qu'on ne prend pas en compte leur « expertise d'usage ». Leur questionnement est souvent : Qu'est-ce que l'on peut faire vraiment dans les faits ? Quelle marge de manœuvre avons-nous ?

⇒ ***L'enjeu pour les animatrices avec ce type de groupe a été de les faire passer d'un statut de « Rôleur » à « Acteur ».***

- Le groupe des « **Observateurs** » qui a besoin de comprendre et de nouer une relation de confiance avant de s'exprimer librement. Leur réserve de départ est souvent due au manque de lisibilité concernant la place des élus, des collectivités et du CDR vis-à-vis des Conseils Citoyens.

⇒ ***L'enjeu pour les animatrices avec ce type de groupe a été de leur faire comprendre que les Conseils Citoyens ne pourront avancer seuls (c'est-à-dire sans les Elus et sans les acteurs). Par ailleurs, il a été essentiel de leur faire prendre conscience que le CDR est un tiers / un relais entre les différents acteurs et qu'il est par nature « neutre ».***

A Chiconi, les deux animatrices ont dû faire face à un groupe qui ne maîtrisait pas ou peu la langue française ; L'Adulte-Relais et un conseiller citoyen ont traduit l'ensemble de la formation.



→ Les principaux axes de travail des Conseils Citoyens

Les Conseils Citoyens ont tous émis le désir de mettre en œuvre des projets en faveur de :

- La **jeunesse***
 - La **prévention de la délinquance***
 - Le vivre-ensemble et les liens intergénérationnels
 - L'aménagement du territoire (équipements, espaces dédiés...)
- ⇒ ***Thématiques très fortes et prégnantes sur l'ensemble du territoire.**

→ Le degré de satisfaction des Conseillers Citoyens

A l'issue de la formation des questionnaires de satisfaction anonymes sont distribués. Lors du dépouillement des questionnaires il est apparu que 100% des participants sont soit « très satisfaits » soit « satisfaits ». Aucune personne aux 4 questions posées n'a répondu « Pas du tout satisfait ».

Pour information, le questionnaire recueille les informations suivantes :

La formation a-t-elle répondu à vos questionnements ?



Les supports pédagogiques étaient-ils adaptés ?



La formation a-t-elle changé votre vision du conseil citoyen ?



La formation vous-a-t-elle donné envie de faire vivre votre conseil citoyen autrement ?



Remarques et suggestions (Impressions de la journée, suggestions pour améliorer la formation...).

.....
.....
.....

A la fin de la formation, les remarques inscrites sur les questionnaires de satisfaction nous permettent de dire que la formation a répondu aux attentes initiales et qu'elle s'avère être utile aux conseillers citoyens.



Enjeux et Perspectives

Le reporting provenant du terrain met en exergue qu'il y aurait **300 Conseillers Citoyens à Mayotte**.

20% d'entre eux ont à ce jour été formés. La marge de progression reste très importante. Il est primordial que les Adultes-Relais mobilisent les Conseillers afin que le plus grand nombre bénéficie de la formation. Par ailleurs, il serait bien qu'ils communiquent également sur le fait que les **représentants des Comités de jeunes peuvent intégrer les Conseils Citoyens**.

Le Centre de Ressources de Mayotte souhaite poursuivre son action de qualification auprès des habitants ; d'une part en terminant de dispenser cette formation de 1^{er} niveau aux communes qui n'en ont pas encore bénéficié faute de constitution de leur Conseils Citoyens ; d'autre part en mettant en place un second niveau de formation, plus axé sur la conduite de projets, pour leurs représentants.

Par ailleurs, le CDR a pour projet de proposer **une journée de rencontres et de débats** où seront conviés l'ensemble des Conseillers Citoyens du territoire.

Ces derniers, qui pour rappel, sont bénévoles se montrent très volontaires pour s'impliquer dans toutes actions leur permettant de monter en compétences et de développer leurs pratiques et leur expertise.

Pour conclure, nous vous proposons de prendre connaissance de l'ensemble des remarques inscrites sur les questionnaires de satisfaction sur l'ensemble des 7 journées de formation dispensées :

- *Enrichissante, vivante, interactive*
- *Court pour tout aborder*
- *Compréhensible, intéressant*
- *Bien expliqué et qui donne envie de s'investir*
- *Formation qui donne des clés pour améliorer les choses*
- *Apporte plein d'idées*
- *Formation qui m'a permis de me rendre compte que nous sommes utiles pour notre village*
- *Formule d'animation en binôme intéressante*
- *Formation à remettre en place afin de suivre l'évolution des Conseils Citoyens*
- *Qui permet aux Conseils Citoyens de plusieurs communes de se rencontrer ce qui est très intéressant et appréciable*
- *Donne des pistes de travail*
- *Formation qui permet aux Adultes Relais de bien comprendre leur rôle vis-à-vis des Conseils Citoyens*





Pour un complément d'information sur la participation citoyenne locale, vous pouvez prendre connaissance de la note produite par le Centre de Ressources en Août 2016 intitulée « **La participation des habitants à Mayotte : Enjeux et perspectives** ».

Lien : http://www.cdr-mayotte.fr/wp-content/uploads/2016/12/1609_NOTE-PARTICIPATION_VF.pdf

Les sessions de formation en images :

SADA



POROANI



DEMBENI



KOUNGOU



TSINGONI



KANI KELI



BANDRELE





CDR de Mayotte
Centre Maharajah
Rue de l'Archipel, Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44

